

224C1822
FR0014003FE9-FS0724

4 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BELIEVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2024, la société par actions simplifiée Upbeat Bidco¹ (24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2024, le seuil de 95% des droits de vote de la société BELIEVE et détenir 97 211 732 actions BELIEVE représentant autant de droits de vote, soit 96,61% du capital et 95,38% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BELIEVE sur le marché.

¹ Société détenue à hauteur de 11% par M. Denis Ladegaillerie, et à hauteur de 89% par Upbeat Midco, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, elle-même détenue (i) à hauteur de 50% par TCV Luxco XI Beats S.à r.l. (anciennement dénommée TCV Luxco XI 002 S.à r.l.) et TCV Luxco XII Beats S.à r.l., (ii) indirectement à hauteur de 50% par les fonds EQT X EUR SCSp et EQT X USD SCSp, gérés par EQT Fund Management Sàrl.

² Sur la base d'un capital composé de 100 618 496 actions représentant 101 924 619 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.